

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021 À 20H00

**Nombre de conseillers :** 15

Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 31 mars 2021

Date d'affichage : 31 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du trente et un mars deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

**Étaient présents :** M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PLANCHAIS David, PAILLARD Michel, Mesdames BROSSARD Christine, BOURON Elodie, LORIER Anaïs, M. BLU Dominique et M. CERTENAIS Rémi.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Secrétaire de séance :** Madame PELTIER Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Vote des taux communaux
- 2 - Vote des budgets primitifs 2021
  - Commune, Lot de la Brunetière, Lot des Marronniers, Énergies renouvelables
- 3 - R.I.F.S.E.E.P
- 4 - Devis Electro System
- 5 - Devis Colorisme
- 6-Restaurant scolaire : Avenant Pigeon et Avenant Pigeon
- 7 - Accessibilité
- 8 - Questions diverses

---

### **APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2021**

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Un ajout est demandé : questions diverses : foyer des jeunes - la municipalité s'engage pour ce mandat en cas de demande de jeunes de constituer un nouveau foyer ou en cas de projet jeune à fournir la somme de 900€. Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants: - Devis branchements des "eaux usées" et "eaux pluviales" / Avenant SN LENOIR pour le restaurant scolaire et droit de préemption : 12, Lotissement du Frêne et 28 rue Relais des Diligences/7Bis Boulevard Charles de Gaulle.

---

### **DCM2021-47 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2021**

Vu le code général des impôts et notamment la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, article 16,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts et au vote des taux d'imposition;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** les taux d'imposition suivants :

- **Foncier bâti = 47.82 %**
- **Foncier non bâti = 39.11 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

-**Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

---

### **DCM2021-48 : Vote du budget primitif 2021 - Budget principal (60000)**

Monsieur le Maire et Monsieur BRETON Raphaël, 3ème Adjoint en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget de la Commune pour l'exercice 2021, de la façon suivante :

- ➔ Section de Fonctionnement : **996 147€15**
- ➔ Section d'Investissement : **844 552€60**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget primitif proposé;
- **charge** Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

---

### **DCM2021-49 : Vote du budget primitif 2021 - Lotissement de la Brunetière (60004)**

Monsieur le Maire et Monsieur BRETON Raphaël, 3ème Adjoint en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget du lotissement de la Brunetière pour l'exercice 2021, de la façon suivante :

- ➔ Section de Fonctionnement : **11 457€**
- ➔ Section d'Investissement : **11 452€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget primitif proposé;
- **charge** Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

---

### **DCM2021-50 : Vote du budget primitif 2021 - Lotissement des Marronniers (60005)**

Monsieur le Maire et Monsieur BRETON Raphaël, 3ème Adjoint en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget du lotissement des Marronniers pour l'exercice 2021, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **207 567€**

→ Section d'Investissement : **185 006€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget primitif proposé;

- **charge** Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

---

**DCM2021-51 : Vote du budget primitif 2021 - Énergies renouvelables (60006)**

Monsieur le Maire et Monsieur BRETON Raphaël, 3ème Adjoint en charge des Finances présentent les propositions relatives à l'élaboration du budget "Énergies renouvelables" pour l'exercice 2021, de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement : **305€**

→ Section d'Investissement : **38 210€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget primitif proposé;

- **charge** Monsieur le Maire de notifier la proposition de budget à Madame la Comptable assignataire de CRAON (Mayenne).

---

**Point sur le R.I.F.S.E.E.P.**

Monsieur le Maire informe que le recrutement est fait pour le remplacement du responsable du service technique. Il est fonctionnaire, adjoint technique principal de 2ème classe et pour le poste proposé, il faut jouer sur les indemnités (nécessité d'augmenter le plafond des montants).

---

**DCM2021-52 : Label "Ecoles numériques" - Devis Electro System**

Monsieur le maire rappelle que la commune a été retenue pour le projet "Label écoles numériques 2020" . La commune a signé la convention de partenariat avec l'académie de Nantes et que celle ci s'est engagée à verser la somme de 5 950€ sous forme de subvention à la commune. Un devis de la société Electro System basée à Craon a été reçu. Le montant s'élève à 9 961.65€ HT soit 11 954€ TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le devis de la société Electro System, pour un montant de 11 954€ TTC

- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à Electro System

- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget 2021.

---

**DCM2021-53: Ecole publique - devis achat de stores pour les classes**

Les stores des classes de l'école publiques sont vétustes, il est proposé de les changer. Un devis de la SARL Colorisme basée à Laval a été reçu pour un montant de 2 091.85€ HT soit 2 510.22€ TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le devis de SARL Colorisme, pour un montant de 2 510.22€ TTC

- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à SARL Colorisme

- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget 2021.

### **DCM2021-54 : Restaurant scolaire -Avenant n° 2 - Lot 2 Voirie**

Monsieur le Maire informe qu'une modification entre des zones d'enrobée et des zones en béton désactivé a été réalisée au restaurant scolaire et que pour pérenniser le sol en désactivé au droit de la galerie couverte, un complément a également été fait. De même, des bordures ont été retirées, seul une découpe d'enrobé a été effectuée pour la plantation des arbres.

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** la délibération DCM2019-102 désignant les entreprises pour la construction du restaurant scolaire,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction du restaurant scolaire -. Lot n°2 - Voirie;

**Attributaire:** SAS PIGEON

adresse route de Craon 53800 RENAZE

Marché initial du 10 janvier 2020 - montant : 64 387.29€ HT

Avenant n° 1 - montant : 2 200.00 € HT

Avenant n°2 - montant 375.89€ HT

Nouveau montant du marché : 66 963.18€ HT

Objet : Construction restaurant scolaire

---

### **DCM2021-55 : Restaurant scolaire - Avenant n°1 - Lot 1 Gros Oeuvre**

Monsieur le Maire informe que des travaux concernant le lot1 - Gros oeuvre ont été modifiés, à savoir :

- installation du bureau de chantier (salle du conseil)

- 2 citernes de récupérations des eaux (5 000l chacune) devaient être installées (une seule maintenant) ce qu'il explique une réduction du coût par contre pour le coffrage, celui reste inchangé (coffrage circulaire et non rectangulaire, il demande plus de main d'oeuvre ).

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** la délibération DCM2019-102 désignant les entreprises pour la construction du restaurant scolaire,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant de diminution ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction du restaurant scolaire -. Lot n°1 - Gros oeuvre;

**Attributaire:** LANDRON SAS

adresse ZA L'Huilerie - 53260 FORCÉ

Marché initial du 10 janvier 2020 - montant : 69 159.70€ HT

Avenant n° 1 - montant : - 2 506.54 € HT

Nouveau montant du marché : 66 653.16€ HT

Objet : Construction restaurant scolaire

---

### **DCM2021-56 : Restaurant scolaire - Avenant n°1 - Lot 10 Plomberie**

Monsieur le Maire informe que sur l'acte d'engagement du Lot 10 - Plomberie, une erreur est apparue sur le montant TTC du marché. Le taux de TVA appliqué était celui 19.6 au lieu de 20%.

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** la délibération DCM2019-102 désignant les entreprises pour la construction du restaurant scolaire,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **de conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de Construction du restaurant scolaire -. Lot n°10 - Plomberie;

**Attributaire:** SN LENOIR

15, Bd Pasteur - 53800 RENAZÉ

Marché initial du 10 janvier 2020 - montant : 12 514.02€ HT

Avenant n° 1 : Erreur de TVA

Nouveau montant du marché : **15 016.82€ TTC**

Objet : Construction restaurant scolaire

---

**DCM2021-57 : Toilettes publiques - Devis garde corps**

La rénovation et la mise en conformité des toilettes publiques près de l'église sont terminées.

Un accès pour personne à mobilité réduite (pente douce) a été créée, et pour finaliser ces travaux, il faut mettre un garde corps d'angle. Un devis de l'entreprise Norbert RABINE a été reçu, le montant s'élève à 788€ Ht soit 945.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le devis de l'entreprise Norbert RABINE, pour un montant de 945.60€ TTC

- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à Norbert RABINE

- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget 2021.

---

**DCM2021-58 : Restaurant scolaire -Devis Communauté de Communes Pays de Craon - branchements eaux pluviales et eaux usées**

Monsieur le Maire informe que le restaurant scolaire n'est pas raccordé au réseau eaux usées et eaux pluviales. Des devis ont été sollicités auprès de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour effectuer ces branchements.

Pour le branchement "eaux usées" le montant s'élève à 2 061€ HT soit 2 473.20€ TTC

Pour le branchement "eaux pluviales", le montant s'élève à 628.50€ HT soit 754.20€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** les devis de la communauté de commune du Pays de Craon pour un montant de 2 473.20€ TTC pour le branchement "eaux usées", pour un montant de 754.20€ TTC pour le branchement "eaux pluviales"

- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à la Communauté de Communes du Pays de Craon

- **Précise** que ces dépenses sont inscrites au budget 2021.

---

**Pour information :** le devis MOREL pour l'aménagement de l'office du restaurant scolaire est modifié par le retrait d'une table, le montant s'élève à 8 420€ HT soit 10 104€ TTC.

---

**DCM2021-59 : Droit de préemption - 12 Lotissement du Frêne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Christian MENARD, Notaire à CRAON (Mayenne), 21 Promenades Charles de Gaulle, en date du 1er avril 2021, concernant la parcelle suivante :

↳ section AC n°432, d'une superficie de 935m<sup>2</sup>

### **12, Lotissement du Frêne**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Préemption Urbain dont dispose la Commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Christian MENARD.

---

### **DCM2021-60 : Droit de préemption - 28 rue Relais des Diligences et 7Bis Boulevard Charles de Gaulle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Il fait part de la demande de déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Élodie HESTEAU-RIBAULT, Notaire à QUELAINS SANT GAULT (Mayenne), 1 rue Laval , en date du 23 mars 2021, concernant les parcelles suivantes :

↳ section AC n°30, d'une superficie de 197m<sup>2</sup> - **7bis Boulevard Charles de Gaulle**

↳ section AC n°41, d'une superficie de 226m<sup>2</sup> - **28 rue Relais des Diligences**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Décide** de renoncer au Droit de Préemption Urbain dont dispose la Commune.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Élodie HESTEAU-RIBAULT.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Restaurant scolaire : lundi 12 avril - réunion de chantier avec Mme PAPIN et tous les intervenants pour les opérations pour réception.
- Prochain conseil municipal - mardi 11 mai, rendez vous au bâtiment à 19 heures 45 pour visite du restaurant scolaire.
- École Sacré Cœur : classe découverte avec nuitées du 30 mai au 5 juin 2021 - 7 élèves de Saint Aignan sur Roë, montant 240€/élève délibération prise précédemment.
- Subvention pour la MAM en cours d'examen : 17 131€ - plan de relance Mayenne. Mail reçu sur la plateforme DETR pour le dossier MAM, demande de fiche pédagogique...
- Incident éclairage aux Acacias, Domaine et Marronniers
- Boulangerie : pas de nouvelles depuis le dernier conseil municipal
- Réunion "argent de poche" : vendredi 16 avril 2021 à 20 heures

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 11.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 11 mai 2021 à 19h45  
rendez vous au restaurant scolaire.**